



1 place d'Astarac  
65190 TOURNAY  
☎ 05 62 35 70 26  
📠 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation : 23/06/2022

## PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 19 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 novembre 2022 à 10h00, le Conseil Municipal de Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAI

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Nicolas DATAS TAPIE, Laurent HAE Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Cél FAGET.

Absents :

Patrick BRU donne procuration à Dominique BARIS  
Régis CINQ-FRAIS  
Florian PARENT,  
Jean-Louis GABAS  
Dominique ARNE  
Marie MAURY

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

### **La séance est ouverte à 10h00**

Monsieur le Maire demande de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Nomination régisseur piscine

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **FINANCES**

### **1. Décision modificative n° 1 - budget principal**

Monsieur le Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire une décision modificative pour tenir compte de la 1ère échéance de l'emprunt des travaux du pôle de santé de l'Arros et des provisions sur charges.

Il présente les modifications nécessaires :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 022 022		3 300,00	
D F 66 66111	1 800,00		
D F 68 6817	1 500,00		
D I 16 1641 OPFI	6 100,00		
D I 21 21571 73		6 100,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	6 100,00	3 300,00
	Réductions	6 100,00	3 300,00
<b>Equilibre :</b>	<b>Ouv. - Red.</b>		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	9 400,00
Solde Réductions	9 400,00
<b>Ouv. - Réd.</b>	

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 2. Décision modificative n° 1 - budget assainissement

Monsieur le Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire une décision modificative pour tenir compte de la 1<sup>ère</sup> échéance de l'emprunt des travaux assainissement et des écritures d'amortissement.

Il présente les modifications nécessaires :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 61523		2 200,00	
D F 042 6811 (ordre)	1 000,00		
D F 66 66111	1 200,00		
D I 16 1641 OPFI	4 500,00		
R I 040 28158 OPFI (ordre)	1 000,00		
R I 16 1641 OPNI	3 500,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	4 500,00	2 200,00
	Réductions		2 200,00
Recettes :	Ouvertures	4 500,00	
	Réductions		
<b>Equilibre :</b>	<b>Ouv. - Red.</b>		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	2 200,00
Solde Réductions	2 200,00
<b>Ouv. - Réd.</b>	

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. Nomination régisseur piscine**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de nommer de nouveaux régisseurs pour la régie piscine afin de faciliter les opérations d'encaissement.

Madame Fabienne BALLARIN est nommée Régisseur et Madame Mireille GUYON est Régisseur suppléant.

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité annuelle de 110,00 €, le suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

L'acte de nomination d'un régisseur et d'un régisseur suppléant seront effectués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4. Projet Maison Lacoste**

Monsieur le Maire indique que suite à la consultation lancée pour la réhabilitation de l'immeuble Lacoste, le budget prévisionnel est largement dépassé.

Il présente le tableau récapitulatif des offres reçues.

Entreprises	Lot 1		lot 2		Lot 3		Lot 4	Lot 5		Lot 6		Lot 7		Lot 8		Lot 9	Lot 10	
	VRD	Négo	DEMOLITION - GROS ŒUVRE	2eme consultation	CHARPENTE COUVERTURE	Négo	MENUISERIES ALU	PLATRERIE FAUX-PLAFOND	Négo	MENUISERIES BOIS - OCCULTATION	Négo	CARRELAGE FAIENCE	Négo	SOLS PEINTURE NETTOYAGE	Négo	ELECTRICITE	PLOMBERIE SANTIANRE VENTILATION	Négo
<b>Estimatif MOE</b>	<b>86 000,00 €</b>		<b>179 800,00 €</b>		<b>38 700,00 €</b>		<b>42 000,00 €</b>		<b>39 000,00 €</b>		<b>35 500,00 €</b>		<b>10 500,00 €</b>		<b>19 200,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>		<b>36 000,00 €</b>
SAS ENERGY MENUISERIES							47 985,02 €											
SPIE																49 750,00 €		
SAGES																		43 470,97 €
ROUTIERE DES PYRENEES	98 680,40 €	86 230,40 €																39 972,92 €
ELECTRICITE FAUCHE																45 000,00 €		
PCS SERVICES																		46 569,00 €
SMAC										46 283,50 €	39 832,00 €							
FINIBAT									54 628,35 €	52 300,00 €								
LOUGARRE								55 480,54 €										
BOTELLA																56 116,70 €		
EURL DUBARRY - Bordes					28 986,70 €													
SAS 2B-TP	91 960,23 €	85 766,75 €																
VIGNES - Bordes			329 397,82 €	329 397,82 €														
BOUYSSONIE Bazet													27 706,93 €	23 587,93 €				
APICS - Laloubère																		41 188,94 €
BOURDET - Lau-Balagnas					25 165,00 €	36 230,80 €												39 656,99 €
SARL BFM - Bordères							44 778,29 €											
BAJON ANDRES - Tarbes																53 868,53 €		
BAJON ANDRES - Tarbes																		51 544,39 €
OLIVEIRA ROGES									64 747,18 €				16 571,26 €					
DESIGN ALU								32 059,00 €										
LORENZI														39 497,50 €				
RIBEIRO																48 946,08 €		
COLAS	78 078,25 €	74 424,96 €																
MENUISIERS BAGNERAIS								39 134,00 €			44 639,00 €	38 130,00 €						
SEDB																		53 990,00 €
DUBARRY - LE CUIING (31)					27 606,55 €													
PARDINA									61 796,15 €				13 352,04 €	11 900,60 €				
VANDERGHYNST					36 199,00 €													
LA BASTERE								54 883,00 €										
POMES DARRE				279 674,70 €														
SATEC				291 208,45 €														
GALLEGO				329 302,76 €														

Au vu de ces résultats, plusieurs options sont possibles :

- On abandonne le projet et on perd les subventions acquises
- On continue malgré l'augmentation
- On modifie légèrement le projet
- On modifie complètement le projet

Monsieur le Maire indique s'être rapproché des financeurs afin de compenser la hausse des coûts, et que la commune devrait obtenir une aide supplémentaire de la Région et du Département.

Monsieur Francis ARTIGUE demande s'il ne faudrait pas mieux raser l'existant et reconstruire à neuf.

Monsieur le Maire l'informe que selon l'architecte, cette option sera plus onéreuse.

Monsieur Jérôme ARTIGUE demande si la démolition sans reconstruction peut être envisagée.

Monsieur le Maire indique que cette option déséquilibrerait la Bastide et que selon le CAUE, elle ne doit pas être retenue.

Monsieur Jérôme ARTIGUE demande si un emprunt sur ce projet ne peut pas bloquer des investissements futurs avec un endettement trop élevé.

Monsieur le Maire indique que malgré l'augmentation du coût du projet, cela reste un projet rentable dans le temps puisqu'il sera générateur de recettes par les loyers.

Madame Monique CHAUSSERIE indique que pour sa part il ne peut être envisagé d'abandonner le projet alors que l'on investit via l'opération façade entre autres à l'embellissement de la bastide.

Après débat, l'ensemble du conseil municipal décide de poursuivre le projet.

### **La séance est levée à 11h15**

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Jérôme ARTIGUE

Nicolas DATAS-TAPIE